

Formation certifiante

 **1 JOUR**
6 février 2025

 **20 PARTICIPANTS**
Effectif maximum

 **À BRIGNAIS (69)**
SMAGGA - 262 rue Barthélemy
Thimonnier 

 **TARIFS**
Adhérents : 350 € TTC
Non adhérent : 475 € TTC

OBJECTIFS

Permettre aux agents des structures gestionnaires de rivières d'obtenir leur habilitation AIPR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux) et partager des retours d'expériences aux abords des rivières pour la mise en oeuvre concrète de cette procédure :

- Votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT-DICT, les principaux points de repères
- Le guichet unique et l'emprise du projet
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Les définitions et glossaire et le Guide Technique
- Les différents acteurs de la réforme DT-DICT et réseaux concernés
- La réalisation des investigations complémentaires
- La préparation du projet et des travaux- DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- L'exécution des travaux et les cas particuliers rencontrés



RENDEZ-VOUS AVEC DES EXPERTS



Les rivières sont croisées ou longées par des réseaux souterrains (électricité, télécommunication, gaz, eau potable, ...) ou aériens (lignes électriques, téléphone, etc.). Elles sont parfois contraintes par des digues.

Afin de protéger ces réseaux et d'éviter les incidents lors des travaux, une réforme dite anti-endommagement impose aux entreprises et maîtres d'ouvrages travaillant à proximité de réseaux, d'avoir une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Tout projet de travaux en rivière, qu'il se situe en milieu urbain ou rural, nécessite que l'un des salariés du maître d'ouvrage soit titulaire d'une AIPR « concepteur ».

LES OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques et réglementaires
- Échanges de pratiques
- Livret AIPR - Concepteur
- Apports techniques, Concepteurs, Encadrants.

PUBLIC

Professionnels, Agents territoriaux, Bureaux d'études, Techniciens, Gestionnaires de digues, Maître d'ouvrage en régie ou avec des prestataires externes pour des travaux (restauration cours d'eau, abattage d'arbres à proximité de réseaux), Concepteurs, Encadrants.

INTERVENANT



Pierre DELHOMMEAU, ingénieur en aménagement paysager, Formateur indépendant depuis 2024 (société AKENATIVE), certifié AIPR depuis 2018, Intervenant dans l'accompagnement à la taille raisonnée des arbres et arbustes et à l'entretien de la ripisylve, Spécialiste dans la sécurité pour l'utilisation de matériel technique et plan de gestion différenciée des espaces verts.

PROGRAMME

ACCUEIL CAFÉ 9H00-9H30

PREMIÈRE PARTIE 9H30-12H30

IDENTIFIER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS :

- Contexte réglementaire anti endommagement
- La responsabilité des acteurs (opérateurs, encadrants, concepteurs).
- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux

DEUXIÈME PARTIE 13H30-14H30

INTERVENIR À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC :

Le Centre de Formation et de Promotion
Horticole Lyon-Ecully



TROISIÈME PARTIE 14H30-17H30

ÉVALUATION CERTIFIANTE PAR QCM

Passage du QCM sur ordinateurs ou tablettes (mis à disposition) connectés à la plateforme du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Possibilité de prise en charge
par votre OPCO - Contactez-nous !

CONTACT Nathalie PERRIN
nathalie.perrin@arraa.org
06 68 57 88 62

ILS NOUS ACCUEILLENT SUR LEUR TERRITOIRE



INSCRIPTION

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE ICI
JUSQU'AU 31 JANVIER 2025



REPAS ET HÉBERGEMENT

À la charge des participants.

Nombre de places limité. Ne tardez pas à vous inscrire !